

Become a Friend

GALICE

Celtique et mystique

Du 15 au 20 octobre 2026



Preference

LÀ, LES BRUMES DE L'ATLANTIQUE EFFLEURENT LES FALAISES, LES PIERRES SÉCULAIRES MURMURENT L'ÉCHO DES PÈLERINS, ET CHAQUE ŒUVRE SEMBLE PORTER LA MÉMOIRE DU MONDE.

Au nord-ouest de l'Espagne, cette terre de légendes mêle les héritages celtiques, romains et souabes entre falaises vertigineuses et vallées verdoyantes. La splendide route côtière du Cap Fistera est ponctuée de villages de pêcheurs où se dressent des greniers de granit sur pilotis surmontés de croix aux symboles païens. La cathédrale de Saint-Jacques-de-Compostelle accueille les pèlerins depuis le Xe siècle dans le plus impressionnant sanctuaire roman de la chrétienté. Sur la place de l'Obradoiro, son immense façade baroque rivalise avec le magnifique portail plateresque de l'Hôtel des Rois Catholiques. La charmante ville d'Orense s'enorgueillit de sa porte du Paradis. Non loin, monastères et ermitages s'accrochent aux pentes des Ribeiras Sacras, les spectaculaires gorges du Sil. Le Musée provincial de Pontevedra expose, dans des maisons patriciennes, l'évolution de l'art galicien depuis la préhistoire jusqu'au XXIe s.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

VOLS

Vols directs avec la compagnie Brussels Airlines

LOGEMENT

Des hôtels de charme et de confort, nichés dans d'élégantes demeures historiques

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (-150 €) pour toute inscription avant le 31/05 soit : 2.495 € par personne

VISITES

Un itinéraire d'exception, hors du temps, entre sites mystiques, cités historiques et architecture monumentale

L'émotion de St Jacques de Compostelle

Un patrimoine roman d'une grande finesse

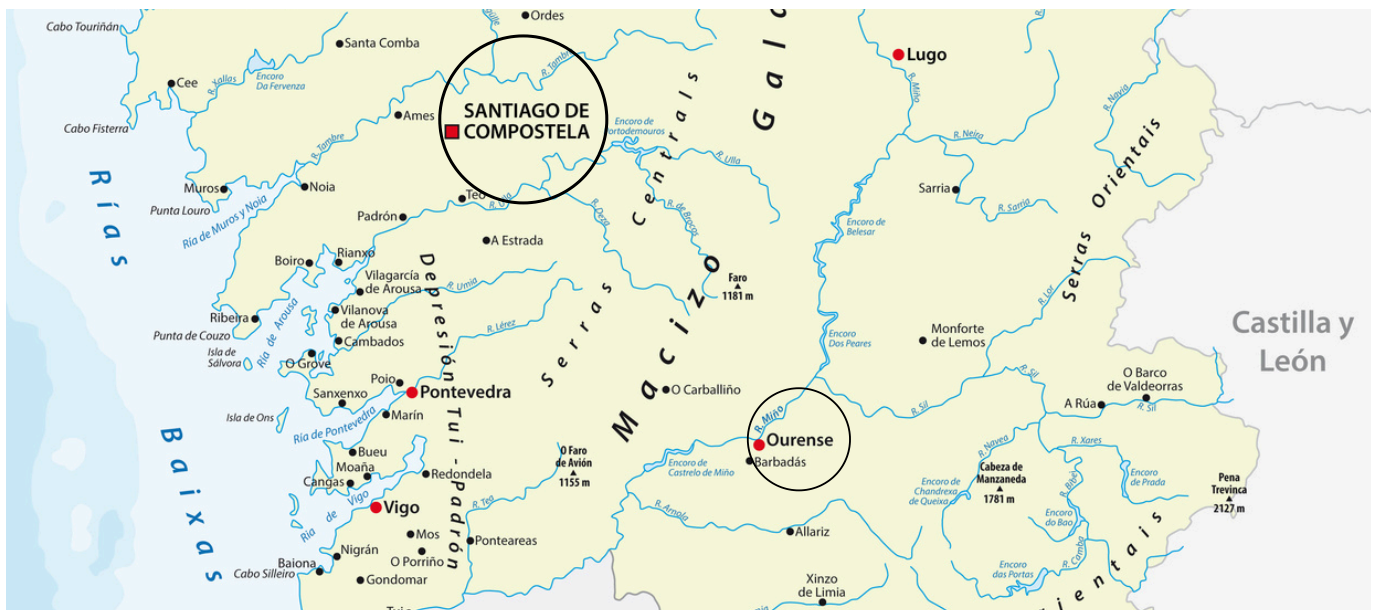
Les monastères et ermitages accrochés aux pentes des Ribeira Sacra

ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement professionnel depuis Bruxelles



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

JEUDI 15 OCTOBRE

BRUXELLES ✈️ PORTO - ORENSE

En matinée, départ de l'aéroport de Bruxelles-Zaventem pour un vol direct à destination de Porto avec la compagnie aérienne Brussels Airlines. Déjeuner libre dans l'avion.

Arrivée à l'aéroport de Porto et transfert vers la Galice (+/-214 km).

En après-midi, arrivée à **Orense** et visite de la ville.

Au temps des Romains, dont témoigne le pont de pierre qui enjambe le Río Miño, on venait profiter à Auria des sources d'eau chaude qui donnèrent son essor à la ville. Capitale de la Galice à l'époque des Suèves, Orense devint ensuite une bourgade agricole au cœur de la région viticole du Ribeiro. Au XIIe s., la ville se dota d'une cathédrale et d'un palais épiscopal.

Visite de la **Cathédrale**.

Le portail Nord présente une superbe dentelle romane de pierre qu'encadrent deux statues d'évangélistes. La cathédrale d'Orense s'enorgueillit de sa porte du Paradis, transposition gothique du portique de la Gloire de Compostelle. Ce porche intérieur du narthex s'encadre entre deux groupes de personnages, prophètes et apôtres, tandis que, au tympan, on retrouve les 24 vieillards de l'Apocalypse. A l'intérieur, un retable gothique de la fin du XVe s. orne la Capilla Mayor. La Capilla del Santo Christo illustre, quant à elle, le baroque galicien du XVIIe s.

Visite du **Cloître de San Francisco**.

Le cloître du XIVe s., de style gothique tardif, se compose d'arcs légèrement outrepassés, reposant sur d'élégantes colonnettes géminées. Les chapiteaux, tous différents, s'ornent de scènes de chasse, de personnages, d'animaux ou de symboles.

Continuation jusqu'à Nogueira de Ramuín (+/- 28 km).

Installation, dîner et nuitée au **Parador de Santo Estevo 4*** (2 nuits).





VENDREDI 16 OCTOBRE

ORENSE

Petit déjeuner à l'hôtel.

La journée sera consacrée aux **Riberas Sacras**, les Rives sacrées des gorges du Sil, ainsi nommées en raison du nombre de monastères et d'ermitages qui, depuis le haut Moyen Âge, s'accrochent à leurs pentes. Depuis l'époque romaine, cette région est réputée pour la qualité de ses vins.

Excursion en bateau sur la Sil.

Une promenade en bateau au cœur des Ribeiras Sacras est une excellente façon d'explorer les canyons spectaculaires des rivières Sil et Miño, offrant des vues imprenables sur les vignobles en terrasses et les monastères romans.

Visite du Monastère de **San Pedro de Rocas**.

Situé sur le mont Barbeirón et entouré de formations rocheuses, le monastère est l'un des plus anciens sites monastiques de Galice. À la fin du VI^e siècle, n'existaient que trois grottes, creusées dans la montagne et dans lesquelles six hommes vivaient en semi-communauté. L'église que nous voyons aujourd'hui, a été édifée entre le XII^e et le XIII^e siècle. Aux nefs, se sont ajoutés une façade constituée d'arcs, une chapelle centrale et deux chapelles latérales. Dans le bâtiment du prieuré, un Centre d'information présente la vie monacale dans le monastère, le paysage de la Ribeira Sacra et l'histoire du lieu.

Déjeuner libre.

Retour au **Parador**.

Visite de l'église du **Monastère de Santo Estevo** où est implanté le Parador ainsi que des trois cloître : roman, gothique et Renaissance.

Le monastère de Santo Estevo de Ribas de Sil, sur une terrasse surplombant les gorges, a été fondé par les Bénédictins au Xe s. Ce monastère devait être important, car neuf évêques se sont retirés de leur siège épiscopal et ont choisi d'y finir leurs jours tout au long du Xe siècle et peut-être une partie du XI^e siècle. Le monastère a conservé leurs dépouilles et, en souvenir, a intégré neuf mitres à son écusson. L'église du XII^e s. a un plan basilical, spacieux et proportionné. Elle conserve un chevet roman à trois absides, celle du centre étant plus basse que les latérales, un cas inhabituel dans l'architecture romane galicienne. La façade baroque de l'église date du début du XVII^e siècle.

Dîner et logement au Parador.

SAMEDI 17 OCTOBRE

ORENSE – RIBADAVIA – PONTEVEDRA – SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

Petit déjeuner au Parador.

Départ pour **Ribadavia** (+/- 30 km d'Orense).

Au cœur de la région viticole du Ribeiro, Ribadavia forme un séduisant ensemble urbain médiéval avec sa muraille et ses belles demeures blasonnées. On y trouve le plus important quartier juif de Galice, témoin du savoir-faire de la communauté dans la production et le commerce du vin.

Promenade dans la ville dotée de deux églises remarquables : Santo Domingo de style gothique et Santiago à la belle façade romane. Entre les deux se dressent le château médiéval et le palais des comtes de Ribadavia.

Continuation vers **Pontevedra** (+/- 90 km).

Étirée sur la rive gauche du Rio Lérez, la ville conserve un centre ancien pittoresque dont les demeures patriciennes abritent les belles collections muséales du Musée provincial.

Déjeuner libre.

Visite du **Musée provincial** qui permet d'apprécier l'évolution de l'art galicien depuis la préhistoire jusqu'au XXI^e s. avec notamment l'extraordinaire Trésor de Caldas de Reis, le plus important ensemble de bijoux en or de l'âge du bronze et de la culture celte du continent européen.

L' exposition permanente du musée est actuellement visible dans les bâtiments Castelao et Sarmiento du XVII^e s. La collection archéologique met notamment en lumière des pièces d'orfèvrerie , parmi lesquelles le plus important trésor d'or préhistorique d'Europe. Le parcours artistique à travers la Galice s'étend du XIV^e siècle au début du XXI^e siècle et présente le seul retable médiéval galicien peint parvenu jusqu'à nous, les reliefs baroques de José Gambino et José Ferreiro, les paysages romantiques de Jenaro Pérez Villaamil, les figures marquantes du XXI^e siècle, telles que Sotomayor, Arturo Souto, Maruja Mallo, Laxeiro et les membres du Grupo Atlántica. Deux salles sont consacrées à l'œuvre d'Alfonso Daniel Rodríguez Castelao , grande figure de la Galice du XXI^e siècle. Le musée consacre également des salles à l'art espagnol des XIX^e et XXI^e siècles, où l'on trouve des œuvres de Sorolla, Ramón Casas, Dalí, Antonio Saura, Juana Francés...

Continuation vers **Saint-Jacques-de-Compostelle** (+/-62 km).

Installation à l'hôtel NH Collection 5* (3 nuits).

Dîner et logement à l'hôtel.





DIMANCHE 18 OCTOBRE

SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE – CAP FISTERRA – MUXIA

Petit déjeuner à l'hôtel.

Excursion à la **Costa del Muerte** et la **Fisterra** par une splendide route côtière ponctuée de villages de pêcheurs. On y découvre d'innombrables hórreos, ces greniers de pierre juchés sur des piles de granit. La côte est une suite de criques, de ports et de plages de sable sur fond de collines granitiques qui mène à la pointe la plus occidentale de l'Europe.

Déjeuner libre en cours de route.

Arrêt à **Noia** pour visiter l'**iglesia de Santa María**, édifée sur une Quintana de Mortos, une maison des morts.

À l'intérieur de cette église gothique, on peut admirer la chapelle plateresque, l'autel baroque et une quantité de pierres tombales des corporations de l'époque qui bordent ses murs.

Continuation vers **Carnota** qui abrite le plus long hórreo de Galice au XVIIIe s.

La route mène ensuite à **Fisterra** qui abrite son petit port derrière la masse granitique du **Cap**.

Nous gagnerons **Muxia** où nous visiterons le **sanctuaire de la Virxe de la Barca**, dont l'église s'élève face à la mer.

Selon la légende, la Vierge serait apparue à l'apôtre saint Jacques pour l'encourager dans sa tentative de christianiser ces terres du nord-ouest de la péninsule Ibérique. Le sanctuaire actuel est de style baroque avec des influences classiques avec son plan en croix latine. Son austérité est rompue par l'ornementation de ses retables. Le retable baroque principal fut réalisé par le sculpteur Miguel de Romay en 1717. Il représente les douze apôtres entourant l'alcôve où se trouve la Vierge de la Barque, un lieu qui est encore aujourd'hui l'objet d'une grande dévotion.

Retour à Saint-Jacques-de-Compostelle.

LUNDI 19 OCTOBRE

SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

Petit déjeuner à l'hôtel.

Découverte de la vieille ville.

Le patrimoine historique et architectural de Saint-Jacques-de-Compostelle est immense. Classée à l'UNESCO depuis 1985, la vieille ville, entièrement piétonnière, est parsemée de ruelles pavées bordées d'arcades romanes et des superbes bâtiments baroques menant vers la place de l'Obradoiro.

Troisième plus grande ville de pèlerinage chrétien au monde après Jérusalem et Rome, Saint-Jacques-de-Compostelle doit sa renommée à la découverte au début du 9^e siècle des reliques de l'apôtre Jacques, exhumées à l'endroit où s'élève aujourd'hui la cathédrale.

Visite de la cathédrale.

Édifiée en 1075, la cathédrale de style roman succède à une première chapelle bâtie sur la tombe de l'apôtre, elle-même remplacée par une église plus vaste construite par Alphonse III Le Grand qui sera détruite par le raid d'Al-Mansour en 997. Avec le temps et l'affluence des pèlerins, viendront se greffer sur le sanctuaire roman, des éléments gothiques, Renaissance et surtout baroques, comme en témoigne la superbe façade churrigueresque, chef-d'œuvre de Fernando Casas y Novoa.

On retiendra particulièrement le **portique de la Gloire** avec le fourmillement de personnages sculptée qui ornent ce triple passage en avant de la nef et de ses bas-côtés ainsi que les prophètes du **porche central**, l'imposant vaisseau central de la nef et l'ensemble majestueux du transept. Dans le bras gauche, on verra surtout la **chapelle de la Corticela**, fondée dès le IXe avec une superbe Adoration des mages ajoutée au XIIe s.

Nous visiterons ensuite le **Musée** accessible par la place de l'Obradoiro, qui présente une passionnante évocation des étapes de la construction du sanctuaire et une importante collection de tapisseries exécutées à partir de cartons de Goya, Rubens, Teniers.

Nous admirerons également la **Porte des Platerías**, l'unique partie romane de la cathédrale et gagnerons la **Place des Platerías**, l'un des plus séduisants ensembles architecturaux de la ville, avec la fontaine, la tour de l'Horloge, la façade du Trésor...

Déjeuner libre.

Promenade en ville avec la **Rúa Nova**, bordée d'arcades et l'église romane Santa María Salomé, la **Rúa do Vilar**, et le Palais de Bendana du XVIIIe s ainsi que la Casa do Deán qui illustre le baroque compostellan.

Fin d'après-midi libre.

Dîner et logement à l'hôtel.





MARDI 20 OCTOBRE

SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE - PORTO ✈ BRUXELLES

Petit déjeuner à l'hôtel.

Transfert à Porto.

Déjeuner libre en cours de route (ou à l'aéroport).

Arrivée à l'aéroport et formalités d'enregistrement au comptoir de Brussels Airlines.

Envol de Porto à destination de Bruxelles.

Arrivée à Bruxelles en début soirée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENTS

PARADOR DE SANTO ESTEVO BATAVIA 4* - NOGUEIRA DE RAMUÍ



NOMBRE DE NUITEES : 2

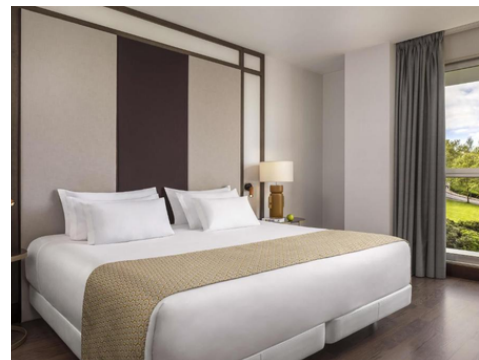
Nature, histoire et architecture s'unissent au Parador de Santo Estevo, un joyau niché au cœur de la Ribeira Sacra. Installé dans un ancien monastère bénédictin, ce lieu d'exception est entouré de nature luxuriante et offre des vues panoramiques spectaculaires sur le canyon de la rivière Sil.



NH COLLECTION 5* - ST JACQUES DE COMPOSTELLE

NOMBRE DE NUITEES : 3

À quelques minutes à pied du centre historique de Saint-Jacques-de-Compostelle, l'hôtel NH Collection Santiago de Compostela bénéficie d'un emplacement paisible, entouré de jardins. Cet établissement 5 étoiles allie design contemporain, confort haut de gamme et atmosphère sereine, offrant un cadre élégant et reposant à deux pas des principaux sites culturels de la ville.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession de leur carte d'identité en cours de validité. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des aléas du trafic, etc...

Attention, les visites des centres historiques et des sites se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

<input type="checkbox"/> PRESTO JUSQU'AU 31/05	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	2.495 €
<input type="checkbox"/> A PARTIR DU 01/06	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	2.645 €
<input type="checkbox"/> LE SUPPLEMENT SINGLE :	625 €	

CE PRIX COMPREND

- Les vols internationaux avec la compagnie aérienne Brussels Airlines en classe économique
- Les taxes d'aéroport (sous réserve de modifications, à ce jour +/- 128,40 €)
- Les services d'un guide local francophone
- Les transferts et les transports en autocar
- Le logement en chambre double en formule demi-pension dans les hôtels mentionnés (ou similaires)
- Les entrées aux sites et musées
- Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
- L'accompagnement des Amis des Musées
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA d'application
- Les taxes de séjour

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les déjeuners
- Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- Les assurances

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 25/02/2026

Becôme a Friend

BULLETIN D'ADHESION OU RENOUELEMENT

Remplissez le formulaire ci-dessous (en lettres capitales) et choisissez votre catégorie

NOM : _____ PRENOM : _____

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

ENFANT 1 : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

ENFANT 2 : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL : _____

JE SOUHAITE DEVENIR MEMBRE

JE SOUHAITE RENOUELER MA CARTE DE MEMBRE

Type d'adhésion	Détail	Cotisation annuelle	Ordre permanent
<input type="checkbox"/> Adhérent	Jeune	€ 20	€ 18
<input type="checkbox"/>	Individuel	€ 50	€ 45
<input type="checkbox"/>	Couple (2 cartes)	€ 75	€ 70
<input type="checkbox"/> Famille	2 parents (gd parents) + 2 enfants < 18 ans	€ 85	€ 80
<input type="checkbox"/> Bienfaiteur	Individuel	€ 100	€ 90
	Couple (2 cartes)	€ 150	€ 140
<input type="checkbox"/> Duo	Titulaire + invité à chaque visite	€ 200	€ 190
<input type="checkbox"/> Protecteur	Individuel	€ 100 + € 150 don	€ 90 + € 150
<input type="checkbox"/>	Couple (2 cartes)	€ 150 + € 150 don	€ 140 + € 150

* Le membre bienfaiteur qui, en plus de sa cotisation, fait un don minimum de 150 € sur le compte Fonds des Amis des Musées, BE81 6790 7542 9624/PCHQBEBB devient Membre Protecteur.

Je transfère le montant de ma cotisation sur le compte BE32 3631 2340 9302 / BBRUBEBB de l'asbl Amis des Musées (merci de bien vouloir agraffer la preuve de paiement et de renvoyer le document à l'adresse suivante : Amis des MRBAB, rue du Musée 9 à 1000 Bruxelles).

Fait à _____, le _____ SIGNATURE POUR ACCORD : _____

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: GALICE, CELTIQUE ET MYSTIQUE DU 15 AU 20 OCTOBRE 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: DOUBLE (1 LIT) TWIN (2 LITS) DOUBLE (à partager) SINGLE

LE PRIX*

PRESTO JUSQU'AU 31/05 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.495 €**

A PARTIR DU 01/06 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.645 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE : **625 €**

*Si je ne suis pas membre des Amis des Musées Royaux Des Beaux-Arts de Belgique je m'engage à y adhérer en remplissant le bulletin d'adhésion et en le renvoyant à l'adresse suivante : RUE DU MUSEE 9 - 1000 BRUXELLES.

*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

GALICE, CELTIQUE ET MYSTIQUE

DU 15 AU 20 OCTOBRE 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

- ANNULATION (hors Covid)**
Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)
Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE. TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **15 septembre 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : GALICE - D.3946

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULLATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.